

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/280

Objet : Mise en place d'une règle de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de la SARL LEGROS en date du **25/08/2026**,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de rénovation des installations d'évacuation des eaux pluviales et usées au 628 rue Gambetta avec installation d'un nouveau puisard entre les habitations 628 et 634 de ladite rue (59184) SAINGHIN-en-WEPPE, par la SARL LEGROS – 3 rue de Péronne (62182) VILLERS LES CAGNICOURT ; il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant les habitations 618,628 et 634 rue Gambetta au droit des travaux. **Cette mesure prendra effet le jeudi 27 août 2026 de 09h00 à 18h00.**

Article 2 : Le chantier en cours devra être protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur.

Article 3 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par la SARL LEGROS

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Directeur de la SARL LEGROS,
- Mme la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales.



Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 25 août 2026

Le Maire

Matthieu CORBILLON



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke and a vertical flourish.